



AMICALE DES REUNIONNAIS D'ORIGINE CHINOISE

Siège Social : 79 Rue Labourdonnais 97400 ST DENIS
Adresse administrative : 37 Bd St-François 97400 ST DENIS
Site internet : www.aroc.re
E-Mail : aroc974@gmail.com

CHINOIS ENFANT

Fiche d'inscription 2023-2024

Photo

NOM de l'élève :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Date de naissance :

Ecole fréquentée : Classe :

N° de téléphone Fixe : Mobile :

Adresse e-mail * :

*Cette adresse sera à consulter régulièrement

Coordonnées des parents

Père

NOM Prénom :

Profession :

GSM :

Autre n° de téléphone :

Mère

NOM Prénom :

Profession :

GSM :

Autre n° de téléphone :

Tarifs

- ✓ Forfait annuel : 330 € (intégralité de la somme à verser lors de l'inscription avec possibilité de paiements en 3 fois)
- ✓ Adhésion à l'AROC : Familiale 45€

Nous vous remercions de faire 2 paiements distincts : l'un pour l'adhésion et l'autre pour le forfait annuel.

Toute année commencée est intégralement due.

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance de la fiche annexe et les accepte sans réserve.

Fait à Le

Signature



AMICALE DES RÉUNIONNAIS D'ORIGINE CHINOISE

Siège Social : 79 Rue Labourdonnais 97400 ST DENIS
Adresse administrative : 37 Bd St-François 97400 ST DENIS
Site internet : www.aroc.re
E-Mail : aroc974@gmail.com

FICHE ANNEXE

Modalités d'inscription (section chinois enfant) et règlement intérieur

Horaires

Les cours ont lieu le mercredi ou samedi selon le niveau de l'élève.
Lieu : AROC 79, rue Labourdonnais St-Denis

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Photo d'identité

Paiements

1. Adhésion

Le paiement de l'adhésion est obligatoire à l'inscription et à chaque réinscription.
Il couvre les frais d'assurance pour l'ensemble des activités organisées dans le cadre de l'AROC (chinois, danse, randonnées...)

2. Montant forfaitaire annuelle de 330 €

Le paiement est exigible dans sa totalité le jour de l'inscription par chèque à libeller à l'ordre de l'AROC ou espèces, **avec possibilité de payer en 3 fois (encaissement des chèques la 1^{ère} semaine du mois, sur 3 mois successifs).**

Toute année commencée est intégralement due, sauf cas de force majeure.

Discipline

Tout élève se fait un devoir et une politesse d'être présent à l'heure exacte du démarrage du cours.

Le téléphone portable est interdit. Durant tous les cours, la participation de l'élève est fortement recommandée, le bavardage et la perturbation des cours sont proscrits.

Il est interdit de déranger les élèves et le professeur en cours de classe. De même, les élèves attendant pour le cours suivant devront s'abstenir d'intervenir ou de bavarder au risque de perturber le bon déroulement de la séance.

Assiduité

L'assiduité de l'élève conditionne la qualité et continuité de l'enseignement dispensé. Aussi une présence régulière au cours est demandée.

Droit à l'image

L'AROC est autorisée, sauf décision contraire des parents, à photographier, filmer, enregistrer, interviewer l'élève inscrit, puis à reproduire, à diffuser, à exploiter en partie ou en totalité, à stocker ces photographies, films, enregistrements, interviews sur les différents supports possibles (interne, collectivité, presse, scolaire, ...) afin de promouvoir les diverses prestations de l'Association A.R.O.C.

Cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Règles générales sur la protection des données

Les données personnelles collectées vous concernant sont destinées uniquement à l'AROC pour gérer votre adhésion, les cours que vous suivez et votre participation à la vie de l'association. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Règlement général sur la protection des données et de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à l'AROC - 37 Boulevard Saint-François 97400 Saint-Denis ou par l'intermédiaire du formulaire de contact du site de l'AROC (www.aroc.re)